

# PROCHAIN PLAN STRATÉGIQUE

## L'APSAM met l'accent sur l'information

« **A**u cours des prochaines années, l'APSAM actualisera tous les volets de sa mission. Nous allons mettre l'accent sur l'information de nos clientèles et sur la sensibilisation des décideurs à l'importance de la santé et de la sécurité », c'est ce qu'a déclaré Alain Langlois, directeur général, dans une récente entrevue.

Sans abandonner complètement le volet formation, l'APSAM mettra au point des produits d'information pour rejoindre une clientèle plus nombreuse. Chaque secteur d'activité propre aux affaires municipales aura ses guides, fiches techniques, cours de formation ou autres moyens qui

constitueront une source d'information pertinente, dynamique et succincte en matière de prévention des accidents du travail.

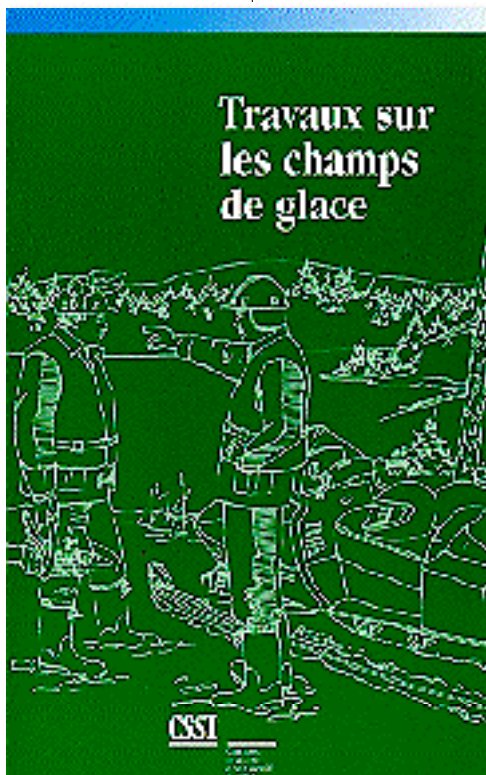
Le Bureau de direction a aussi décidé de mettre au point une campagne de sensibilisation des élus, ainsi que des dirigeants patronaux et syndicaux des sociétés et organismes reliés au secteur municipal. L'APSAM espère ainsi achever la prise en charge de la prévention par les milieux de travail en mettant dans le coup les plus hautes instances décisionnelles.

Ces nouvelles orientations, qui marqueront le plan stratégique des prochaines années, sont le résultat de 11 groupes de discussion tenus l'automne dernier. La direction de l'APSAM voulait ainsi connaître les besoins de ses clientèles. Elle a donc consulté des groupes formés de représentants des employeurs, de

travailleurs et de travailleuses provenant de tous les secteurs d'activités appartenant aux affaires municipales. Ces personnes provenaient des quatre coins de la province. Les discussions nourries ont permis d'identifier les besoins de chaque groupe et de choisir des moyens et des activités qui conviennent aux besoins exprimés.

Au terme de cet exercice, l'APSAM a constitué pour chaque catégorie d'employés du secteur municipal un plan d'action pour les trois prochaines années, ce qui lui permettra de travailler concrètement et en partenariat à la solution des problèmes identifiés.

« Les membres du Bureau de direction ont eu une réaction unanime face au document d'orientation que nous avons préparé à l'issue de cette consultation de nos clientèles », a conclu Alain Langlois.



## Attention aux champs de glace

S'il vous arrive de faire exécuter des travaux sur un champ de glace, appliquez les mesures de sécurité propres à ce genre de travaux pour protéger vos employés. La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) rappelle que les travaux exécutés sur les champs de glace peuvent être dangereux. Entre 1975 et 1996, huit travailleurs ont perdu la vie. Les trois derniers accidents ont eu lieu entre les mois de janvier 1994 et janvier 1996.

Le guide Travaux sur les champs de glace, publié par la CSST, présente les principales mesures de prévention à mettre en place pour éliminer les dangers liés à ces travaux. Il s'adresse notamment aux employeurs et aux travailleurs des services municipaux. Pour en obtenir des copies, veuillez vous adresser au bureau de la CSST de votre région.